



UFR des sciences médicales

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE DE CICATRISATION DES PLAIES AIGUES ET CHRONIQUES AU MAROC

1 - Objectifs de la formation

Cette formation a pour but de diagnostiquer et prendre en charge les plaies chroniques (pied diabétique, brûlures, escarres, ulcères artériels et veineux, plaies traumatiques notamment) et de former des médecins de toutes spécialités médicales ou chirurgicales.

2 - Responsables

Responsable principal :

Professeur Nathalie SALLES

CHU de Bordeaux - Pôle de Gériatrie Clinique

Hôpital Xavier Arnoz

Centre Henri Choussat

33604 PESSAC

05 57 65 66 10

nathalie.salles@chu-bordeaux.fr

Coreponsable :

Madame Martine BARATEAU

CHU de Bordeaux - Pôle de Gériatrie Clinique

Hôpital Xavier Arnoz

Centre Henri Choussat

33604 PESSAC

05 57 65 66 10

barateaumartine33@gmail.com

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

La capacité d'accueil est de **15** étudiants au minimum et **50** au maximum.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique :**

L'enseignement se fait en présentiel.

Le volume horaire global de la formation est de **61 heures** (3 modules de 3 jours).

Les cours débutent en mars de l'année universitaire et se déroulent au Maroc.

- **3-4 Stage :**

Ce diplôme n'est pas ouvert au stage.

4 - Conditions d'inscriptions :

Conditions d'accès :

Peuvent être admis à s'inscrire, après autorisation du responsable de l'enseignement :

- Médecin thésé

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

500 € /an

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 1 seule session d'examen

- **6-2 : Nature des épreuves :**

La présence en cours est obligatoire.

L'examen consiste en une épreuve écrite.

- **6-3 : Validation :**

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir la moyenne générale.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/10/2022
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/11/2022
(Version 1)

Modification :

Modifications (tarifs) :

Conseil UFR des Sciences Médicales du 07/10/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/11/2024
(Version 2)